

# Communiqué de presse

24 janvier 2022

## Air Pays de la Loire fait le bilan, un an après l'entrée en vigueur du nouvel indice de qualité de l'air

*Depuis début janvier 2021, un nouvel indice de qualité de l'air a été mis en place. Il permet de mieux répondre aux enjeux de santé publique et aux préoccupations citoyennes. Après un an de mise en œuvre, Air Pays de la Loire propose un bilan pour les villes de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Cholet, Laval et Le Mans.*

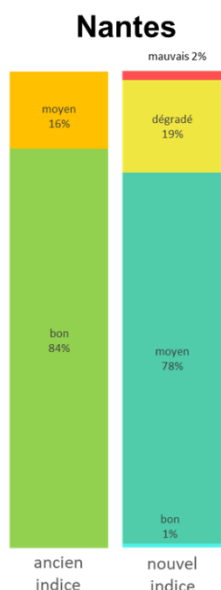
Les principales nouveautés du nouvel indice étaient :

- La disponibilité de l'indice pour tout le territoire.
- L'intégration d'un nouveau polluant : les particules fines PM2,5.
- Le changement de l'échelle : de nouveaux qualificatifs, de nouvelles couleurs et de nouveaux seuils, se calant sur ceux de l'indice de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE), plus bas que les seuils précédents.

Ces deux derniers changements ont conduit comme prévu à une augmentation des nombres de jours où la qualité de l'air a été qualifiée de moyenne, dégradée ou mauvaise.

On observe qu'il y a eu très peu de journées où la qualité de l'air a été qualifiée de bonne, mais également qu'il n'y a pas eu en 2021 de journée où la qualité de l'air a été qualifiée très mauvaise ou extrêmement mauvaise.

L'exemple de Nantes :



Avec le nouvel indice de qualité de l'air, en 2021, la qualité de l'air à Nantes a été bonne pendant environ 1% des jours (3 jours), moyenne pendant 78% des jours, dégradée pendant 19% des jours et mauvaise pendant 2% des jours.

Pour les mêmes journées, avec l'ancien indice, la qualité de l'air aurait été bonne pendant 84% des jours et moyenne pendant 16% des jours.

Depuis l'entrée en vigueur du nouvel indice de qualité de l'air, l'air que l'on respire n'a pas changé mais la communication qui est faite est plus en phase avec les connaissances actuelles en termes d'effets de la pollution sur la santé et comporte des qualificatif moins « positifs ».

*Les résultats pour les autres villes sont présentés dans les annexes.*

## Contacts presse

Marion GUI TER – guiter@airpl.org – 06 30 72 27 90

Charlotte DELPEUX – delpeux@airpl.org – 06 77 61 73 49

# Annexes

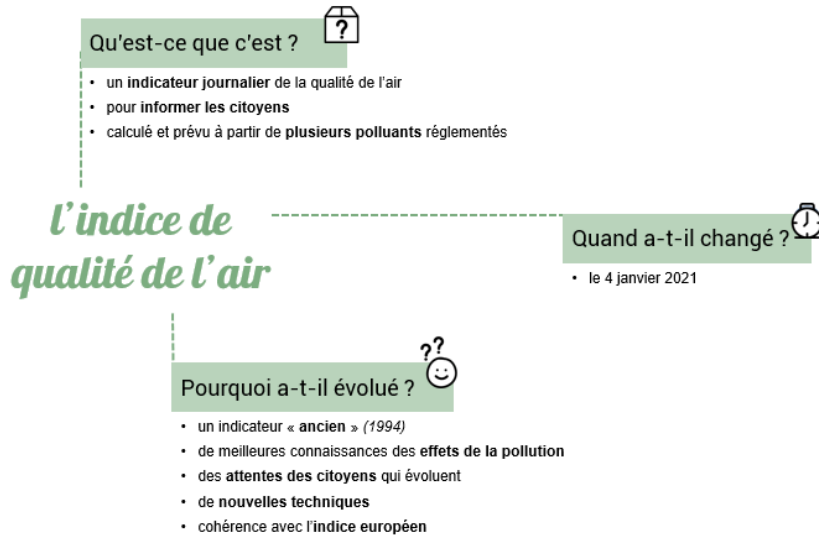
## ANNEXE 1- indices de qualité de l'air en 2021 pour les principales villes de la région, comparaison avec l'ancien indice



## ANNEXE 2 – le nouvel indice de qualité de l'air

### L'indice de qualité de l'air en bref

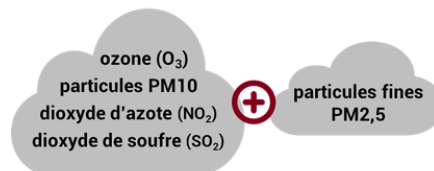
---



### Une évolution liée aux enjeux sanitaires

---

#### Intégration d'un nouveau polluant



Auparavant, 4 polluants étaient pris en compte dans le calcul de l'indice de qualité de l'air :

- les particules PM10,
- le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>),
- l'ozone (O<sub>3</sub>),
- dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>).

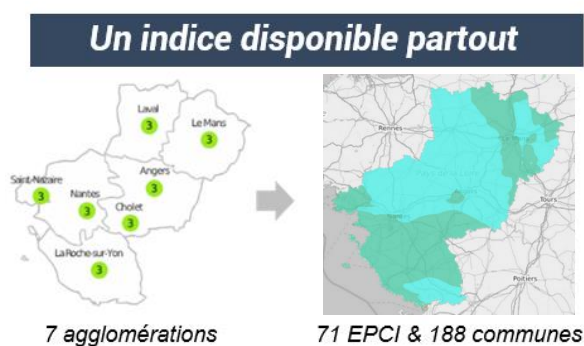
**Depuis le 4 janvier 2021, l'indice intègre les particules fines PM<sub>2,5</sub>** (dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres) en plus des quatre précédents : une nouveauté pour être plus représentatif de l'état de la qualité de l'air, en réponse aux enjeux sanitaires, et donc plus en phase avec les préoccupations des citoyens. Un sous-indice est calculé pour chacun des 5 polluants, avec un qualificatif correspondant, en fonction des concentrations prévues. Comme c'était déjà le cas, le qualificatif maximal des 5 polluants est celui qui détermine l'indice du jour.

## Une nouvelle échelle alignée sur l'indice européen



Le nouvel indice est basé sur les seuils de l'indice de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE), plus bas que ceux utilisés dans l'ancien indice.

## Un indice disponible sur l'ensemble du territoire



Auparavant disponible uniquement pour les plus grandes agglomérations de la région, l'indice de qualité de l'air est désormais accessible à l'ensemble des 71 EPCI (*établissements publics de coopération intercommunale*) de la région.

Ce nouvel indice donne un état de la qualité de l'air extérieur à une échelle plus locale, les citoyens peuvent mieux anticiper la dégradation de la qualité de l'air à l'endroit où ils vivent et ainsi adapter leurs activités.

## ANNEXE 3 – Air Pays de la Loire

Air Pays de la Loire est l'organisme agréé par le Ministère de l'Environnement pour assurer la **surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire** 24h/24 et 7j/7.

Air Pays de la Loire met quotidiennement à disposition de tous-tes des informations sur la qualité de l'air :

- sur [www.airpl.org](http://www.airpl.org) : mesures en temps réel, prévisions régionales et urbaines, rapports d'études, actualités...
- via des newsletters gratuites : indices de qualité de l'air du jour et du lendemain, alertes pollution et alertes pollens ;
- sur Twitter ([@airpl\\_org](https://twitter.com/airpl_org)), LinkedIn ([Air Pays de la Loire](https://www.linkedin.com/company/air-pays-de-la-loire)) et Facebook ([Air Pays de la Loire](https://www.facebook.com/airpaysdelaloire)).

Ses domaines d'expertise portent sur :

- **Qualité de l'air extérieur** : mesures en temps réel, prévisions de qualité de l'air, cartographie, études autour d'industries, dans des zones agricoles, sensibilisations ...
- **Qualité de l'air intérieur** : mesures dans des établissements recevant du public, appui aux collectivités dans les constructions de bâtiments, études spécifiques, sensibilisations...
- **Emissions, énergie, climat** : inventaire régional des émissions de polluants, gaz à effet de serre et des données énergétiques (BASEMIS®), aide à la décision pour les collectivités (plans climat air énergie territoriaux), ...
- **Pollens** : participation à la surveillance, diffusion en temps réel des résultats sur la région.

Organisé sous forme pluri-partenaire, Air Pays de la Loire réunit quatre groupes de partenaires : l'Etat, des collectivités territoriales, des industriels et des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs.

